

# CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

Communes	INTITULE DU PROJET	COUT GLOBAL HT	CALENDRIER	VOLET	OBJECTIFS - DESCRIPTIF - OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES	
AMPOIGNÉ	Rénovation du Centre Bourg avec achat de bâtiments (phase 1) pour construction de logements, salle communale et commerce (phase 2) et aménagement des flux routiers et valabilisation d'un nouveau lotissement: (phase 3)	100 000,00 €	2018 / 2020	3	Abandon par une entreprise d'un bâtiment de 2000 m <sup>2</sup> en centre-bourg. L'objectif est de créer un nouveau centre bourg: fédérateur, mixte et qualitatif, pour gagner en densité et sécuriser les flux routiers - étude de réseau de chaleur pour ce nouveau quartier (exploitation des plantations de la station d'épuration). Également la création dans ce lieu d'un nouveau commerce (bar, laboc, restaurant) avec destruction de l'actuel commerce en très mauvais état et très gênant pour la circulation routière	
	Aménagement de la rue du Maine et de la Place de la Mairie	149 000,00 €	2017/2018	3	Tanche ferme = 94 500 €, subvention à hauteur de 50 000 €. Tranche conditionnelle = 54 500 €, subventions à hauteur de 25 000 € - honoraires = 12 750 € - objectifs : sécurisation	VOIR FICHE ACTION
	Rénovation, réhabilitation du complexe des Azdlines	1 824 000,00 €	2017/2018	2 - 5	Rapporter aux besoins associatifs locaux et communautaires identifiés, adosser une cuisine/office à la salle existante, rénover la salle vieille de 29 ans et en profiter pour la faire évoluer vers une vocation socio-culturelle. Chaudière bi-énergie mutualisée avec le groupe scolaire (Bois / gaz)	VOIR FICHE ACTION
ARGENTON-VDAME	Aménagements des abords du complexe des Azdlines	300 000,00 €	2017/2018	2 - 5	Aménagements des abords et du parking principal du complexe pour répondre aux problèmes de nuisance au voisinage et évolution paysagère qualitative.	VOIR FICHE ACTION
	Restructuration des rues de Chatelean et Grande-Fontaine	600 000,00 €	2017 à 2020	3 - 4	Sécurisation des différents modes de déplacements (véhicules motorisés, vélos, piétons, PVR). Aménagements en référence au Plan Communal de Déplacements Doux. Raccourcement au schéma DD de l'agglomération, création d'une liaison voies douces nord/sud en référence aux préconisations de l'étude pavillonnaire, connexion aux équipements publics	VOIR FICHE ACTION
	Aménagements qualitatifs autour du centre commercial Saint-Aventin + aménagements de la rue St-Aventin	140 000,00 €	2017 et 2018	3	En lien avec l'étude pavillonnaire, enjeux stratégiques forts sur la pérennisation et le renforcement du pôle commercial de proximité. Secteur à fortes valeurs urbaines et sociales. Travail sur l'environnement paysager, les espaces de rencontre et de stationnement.	VOIR FICHE ACTION
AZÉ	Rénovation thermique des bâtiments communaux : Mairie	80 000,00 €	2019	5	Dans le cadre de l'étude réalisée par le cabinet Auréa. Audit énergétique et Ad'AP. Diagnostic clos couvert	Estimation Auréa pour un gain énergétique de 49%
	Réhabilitation des quartiers pavillonnaires anciens, opération pilote	200 000,00 €	2019, variable selon opportunités	3	En lien avec l'étude pavillonnaire, achat, transformation architecturale, rénovation thermique, travail sur espace public/ espace privé	Estimation par cabinet d'études et CEREMA, accompagnement par CEREMA sur la phase réalisation. Achat et travaux
	Rénovation des salles Chouveau et Pont Perdreau	350 000,00 €	2019/2020	2 - 5	Réhabilitation et rénovation thermique des salles communales. Usage de petite salle des fêtes dimensionnée pour fêtes de famille, séminaires, etc... Connexion avec le nouvel équipement et l'espace public de la maison des Associations	Comprend les estimations Auréa sur la rénovation thermique (gain de 47%) et Ad'AP. Apports qualitatifs sur les aménagements intérieurs vieux de 35 ans.
	Logement ancien et vacant en centre-bourg à réhabiliter et à muter en appartements localisés	250 000,00 €	2019 à 2020	3	Maison vacante depuis de nombreuses années mais dont la propriétaire est toujours vivante (102 ans). Secteur stratégique dans le bourg historique, requalification et transformation en logements sociaux (3 ou 4 appartements).	Comprend l'achat et la réhabilitation du logement. Evaluation sans étude
	Patrimoine communal : église	100 000,00 €	2019	3	Rénovation du clos couvert de l'église.	En référence à l'audit clos couvert
	Aménagements de la rue Saint-Aventin.	Pas d'estimation à ce jour	2020	3		En référence au plan guide issu de l'étude pavillonnaire. Pas encore d'étude lancée.

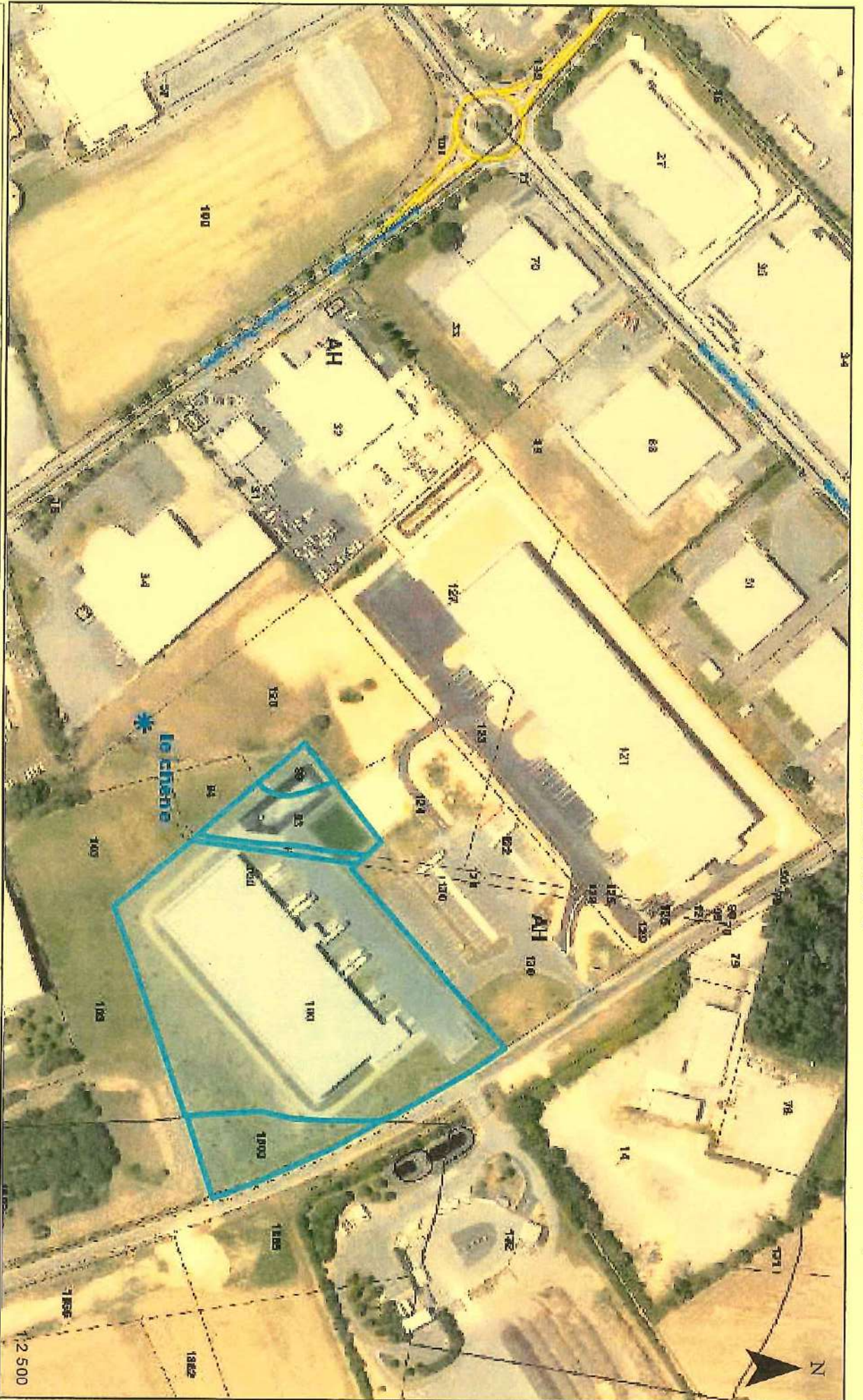
<b>BIERNÉ</b>	Rénovation et restructuration thermique avec agrandissement de la salle des fêtes	600 000,00 €	2018 / 2020	2 - 5	- Rénovation et restructuration thermique = 400 000 € - Agrandissement = 200 000 € de mise en accessibilité & transfert de la cantine
	Rénovation de deux habitations en cœur de bourg	250 000,00 €	2018	3	
	Plan Qualité Ecoles	600 000,00 €	2017	1	VOIR FICHE ACTION
<b>CHATEAU-GONTIER</b>	Reconstruction et extension de l'école Jean de la Fontaine	800 000,00 €	2017	1	VOIR FICHE ACTION
	Restauration extérieure et intérieure de l'église St Jean Baptiste	1 235 000,00 €	2017 / 2019	2	VOIR FICHE ACTION
	Construction d'un espace festif et culturel sur le site du Parc Saint Flacore	5 912 960,00 €	2017	2	VOIR FICHE ACTION
	Construction d'une halle polyvalente sur le site du Parc Saint Flacore	2 808 480,00 €	2017	2	VOIR FICHE ACTION
	Mise en conformité des cimetières	160 000,00 €	2018	1	VOIR FICHE ACTION
	Aménagement du site et des abords du complexe festif et culturel	1 500 000,00 €	2018 / 2019	2	VOIR FICHE ACTION
	Aménagement des entrées de ville avenue Joffre - Rue d'Angers	60 000,00 €	2017 / 2018	4	VOIR FICHE ACTION
<b>CHATELAIN</b>	Aménagement d'une voie de circulation douce: Avenue Marches de Bretagne	60 000,00 €	2017 / 2018	4	VOIR FICHE ACTION
	Salle des fêtes - remplacement des chaudières	100 000,00 €	2020	5	
	Mairie annexe - Amélioration des façades et de performance énergétique	483 860,00 €	2018	5	
	Performance thermique de l'Hôtel de Ville et de Pays		2019 / 2020	5	
	Accessibilité et mise aux normes de la salle des fêtes et travaux de peinture	13 000,00 €	2018	1	
<b>CHEMAYÉ</b>	Aménagement de centre bourg avec commerce et logements & mise en accessibilité (plusieurs tranches)	600 000,00 €	2018 / 2019	3	
	Aménagement de l'ancienne pharmacie		2018	3	
	Aménagement de voies douces		2018 / 2020	4	
<b>COUDRAY</b>	Réhabilitation du bâtiment actuel périscolaire, bibliothèque et foyer des jeunes, avec une extension du périscolaire d'environ 90 m².	900 000,00 €	2018 / 2020	2	Terr. tranche = Restauration du bâtiment actuel périscolaire, bibliothèque et foyer des jeunes, avec extension du périscolaire d'environ 90 m² - 600 000 € Tranche conditionnelle = Etude énergie - Etude sur la création d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur - 300 000 €
	Réflexion sur l'aménagement du centre bourg & sa sécurisation.		2018 / 2020	3	
<b>FROMENTIÈRES</b>	Aménagement d'une allée piétonnière pour sécuriser l'accès à la salle des fêtes	20 000,00 €	2017	4	VOIR FICHE ACTION
	Aménagement de l'entrée du bourg et sécurisation de la sortie du Lotissement du Pré de la Mare R.D. 591	260 000,00 €	2018	3	
	Accessibilité de la mairie	40 000,00 €	2018	1	
<b>GENNES-SUR-GLAIZE</b>	Aménagement de la RD 154 (direction Longueville): travaux de sécurité routière	29 400,00 €	2017	3	VOIR FICHE ACTION
	Aménagement des entrées et centre bourg	400 000,00 €	2019 - 2020	3	

<b>HOUSSAY</b>	Aménagement Centre Bourg - RD 4 & RD 15 & RD 112 (3 tranches) - Mise en sécurité - Circulation apaisée	609 500,00 €	2017-2018	3	VOIR FICHE ACTION	
	Aménagement salle de réception et hébergement au sein de l'ancien école et ancienne mairie	300 000,00 €	2019-2020	2		
	Rénovation thermique, énergétique et accessibilité de la salle des sports	449 220,00 €	2016-2017	5	VOIR FICHE ACTION	
	Aménagement d'un parking & carrefour RD 10 & RD 22 avec achat de bâtiment et destruction	75 000,00 €	2018-2019	3		
	Réhabilitation de la salle du Mille Clites	256 735,00 €	2016/2017	2 - 5	VOIR FICHE ACTION	
<b>LAIGNE</b>	Aménagement de la traverse de l'agglomération par la RD1/Rue d'Anjou	674 498,00 €	2016/2017	3	VOIR FICHE ACTION	
	Réhabilitation de la salle des associations et réalisation d'un préau + installation de panneaux photovoltaïques	125 000,00 €	2017	2 - 5	VOIR FICHE ACTION	
	Aménagement espace de loisirs du Vergier (de la Mare) + espace pédagogique sur la biodiversité	208 103,00 €	2017/2018	2	VOIR FICHE ACTION	
	Aménagement d'un accueil périscolaire et extra-scolaire	350 000,00 €	2018	1		
	Aménagement de sécurité rue de la Roche de Maine avec accès voie douce à l'école	150 000,00 €	2018/2019	4		
<b>LOIGNÉ-SUR-MAYENNE</b>	Aménagement de la rue d'Anjou/ tranche 3 (entrées Bourg et zone artisanal)	150 000,00 €	2019/2020	3		
	Réalisation voie douce entre Loigné sur Mayenne et Chateau-Conteur	200 000,00 €	2019/2020	4		
	PAS DE PROJET					
	<b>LONGUEFUYE</b>	Réhabilitation thermique des bâtiments communaux	452 000,00 €	2017-2018	5	VOIR FICHE ACTION
	<b>MARGNÉ-PEUTON</b>	Aménagement de centre bourg	Pas destination à ce jour	2019-2020	3	
<b>MEVIL</b>	Entretien du patrimoine communal : réfection des façades de la mairie	65 000,00 €	2017	3	VOIR FICHE ACTION	
	Acquisition du bâtiment de la Cure (plan d'eau et espaces verts)	30 000,00 €	2017	3	VOIR FICHE ACTION	
	Rénovation du système de chauffage et du loti du groupe scolaire	60 000,00 €	2017	5	VOIR FICHE ACTION	
	Voiture dans le centre bourg - sécurisation voies douces ( mise en place de sens unique, rétrécissement de la route à l'entrée du bourg...)	Pas destination à ce jour	2019-2020	3		
	Restauration de l'église	150 000,00 €	2017	3	Réfection à neuf : toiture, zinguerie, gouttières et réfection à neuf des tuiles	
<b>ORIGNÉ</b>	Travaux d'effacement de réseaux aériens et création d'un chemin piétonnier pour la sécurisation des piétons Chemin de la Bernière	110 000,00 €	2017	3 - 4	Effacement des réseaux électriques et télécom - garantir la sécurité de l'ensemble des usagers créant un chemin piétonnier, création d'un trottoir et d'une voirie	
	Travaux de réseau d'eau pluviale et création d'un chemin piétonnier et stationnement pour la sécurisation des habitations sur la RD 613 Rte de Quelaines	80 000,00 €	2017	3	- Amélioration du fonctionnement hydraulique du site - garantir la sécurité de l'ensemble des usagers sur le RD 613 en créant un chemin piétonnier et du stationnement	
	Création d'un parking Route de St Gault	16 000,00 €	2017	3		
	Restauration de la salle communale	300 000,00 €	2018	2	De 50 à 100 m <sup>2</sup> - mise aux normes cuisine et toilettes - accessibilité et agrandissement	
<b>PEUTON</b>	Réhabilitation salle socio-culturelle et cantine - réseau de chaleur chaufferie bois et performance énergétique	800 000,00 €	2017	5	VOIR FICHE ACTION	
	Réhabilitation rues en ZPPAUP : Tare tranche = Rue de la Croix de la Roche et la Pivardière	60 000,00 €	2017	3	VOIR FICHE ACTION	
<b>SAINT-DENIS-D'ANJOU</b>						

	Restructuration de 2 maisons dans le centre bourg	Acquisition = 40 000 € Honoraires = 40 000 € Restauration = 400 000 €	2018	3	
	Réhabilitation rues en ZPPAUP : 2ème tranche = Grande Rue & Place Henry IV	Pas destination à ce jour	2019-2020	3	
	Restructuration de la Rue du Travail dans la continuité du réaménagement du centre bourg réalisé en 2015	149 666,00 €	2017	3	VOIR FICHE ACTION
<b>SAINTE-FORT</b>	Aménagement de l'avenue des Sablonnières	300 000,00 €	2018	3	
	Transformation de la zone des sablonnières - achat d'un bâtiment et transformation en salle de sports	450 000,00 €	2019/2020	2	
<b>ST-LART-DES-MORTIERS</b>	Aménagement éventuel (achat non confirmé) du terrain face à la mairie	Pas destination à ce jour	2018/2019	3	
<b>ST-MICHEL-DE-FEINS</b>					PAS DE PROJET
<b>ST-SULPICE</b>	Réhabilitation de la partie restante de la Longère à la Grand Maison avec création de 4 logements	423 530,00 €	2016/2017	3	VOIR FICHE ACTION

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER</b>	Construction et extension du bâtiment logistique n°3	2 600 000,00 €	2017	2	VOIR FICHE ACTION
	Construction et extension du complexe des sports du Pressoirs	5 200 000,00 €	2017	2	VOIR FICHE ACTION
	Réajage de l'arcie - extension du bâtiment d'accueil et d'exposition	1 300 000,00 €	2017	2	VOIR FICHE ACTION
	Deployment de la FITH sur le territoire	2 721 000,00 €	2017/2020	2	VOIR FICHE ACTION
	Maison de santé pluridisciplinaire		2018/2020	1	
	Programme de restauration de la chapelle du pénitail	1 425 000,00 €	2019/2020	2	
	Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce	en cours	2017	3	VOIR FICHE ACTION
	Programme d'amélioration de l'Habitat	en cours	2017-2020	3	VOIR FICHE ACTION
	Acquisition de deux benne à ordures ménagères bio CNYV	417 000,00 €	2017	5	VOIR FICHE ACTION
	Mise en place de containers enterrés	300 000,00 €	2017/2020	5	VOIR FICHE ACTION
	Renouvellement du parc de couleurs aérées de tri sélectif	200 000,00 €	2017/2020	5	VOIR FICHE ACTION
	Pôle culturel des Usines - réseau de chaleur et performance énergétique	750 000,00 €	2018/2020	5	
	Création d'une 3ème déchèterie	670 000,00 €	2018/2019	5	

# PLAN EMPRISE BRÉGER 1



Commentaires :

ontier COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER





**DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA MAYENNE**

**SERVICE DES DOMAINES**  
24, Allée de Cambrai  
53014 LAVAL CEDEX  
☎ 02 43 49 81 90

## **AVIS DU DOMAINE**

(Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers)

Art. L. 311-8 du Code des communes  
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982  
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972  
Art. L. 324-1 du Code de l'Urbanisme  
Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

Dossier n° 2016-14V0508  
Enquêteur : Mme Laurence DOREAU

### **1 - Service consultant :**

Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER

### **2 - Date de réception de la demande d'avis :**

5 Octobre 2016 – 28 Octobre 2016

### **3 - Situation du bien : AZE**

- Adresse : ZI est de Bellitourne – Rue de la Monnaie
- Références cadastrales : section AH n° 99, 93, 97, 100, 1 803
- Superficie des parcelles : 24 111 m<sup>2</sup>

### **4 - Description sommaire :**

Module industriel de 6 130 m<sup>2</sup> édifié en 2010, composé d'un atelier de deux cellules, bureaux, salle de réunion, salle de pause, local technique, vestiaires et sanitaires.

Aire de stationnement.

**5 - Réglementation d'urbanisme :**

POS - PAZ - RNU (...)

- Document PLU approuvé le 29 Mars 2011

- Zone : UE

- COS :

- PLD :

**6 - Situation locative :**

Bien loué à la Société TRANSPORTS BREGER.

**7 - Conditions de la vente :**

La cession par la Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER à la Société TRANSPORTS BREGER est envisagée au prix de **821 500 € hors taxes**.

**8 - Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :**


Le prix de cession envisagé de l'ordre de **821 500 € hors taxes** est conforme à la valeur vénale et n'appelle pas d'observation.

**9 - Durée de validité de l'avis : 1an**

A LAVAL, le 7 Novembre 2016

Pour le Directeur Départemental  
des Finances Publiques de la Mayenne,  
Et par délégation,

L'Inspecteur Divisionnaire,

  
Géraldine OZAN



# PLAN CONSTRUCTION SOCIÉTÉ THERMOLAK



Commentaires : Société Tôlerie Service

Terrain cédé pour construction Sté Thermolak

-IGN





Communauté de Communes  
du Pays de Château-Gontier

DRH/2016  
AD

**CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE CHARGES DE  
PERSONNEL**

**DE**

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER**

**AUPRÈS DE**

**L'ASSOCIATION DE TYPE LOI 1901  
DÉNOMMÉE**

**« LA CIGOGNE » Multi-Accueil**

**CONCERNANT MADAME Adeline VANNIER née LOREC**

**ENTRE :**

La Communauté de Communes du PAYS DE CHATEAU-GONTIER, représentée par son Président, Monsieur Philippe HENRY, agissant es qualité et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté, en date du ..... , dont un extrait certifié conforme va demeurer annexé aux présentes après mention. Étant indiqué par ailleurs que le siège légal de l'établissement est situé à l'Hôtel de Ville et de Pays, 23 Place de la République à Château-Gontier (53).

**ET :**

L'association type loi 1901 dénommée « La Cigogne » Multi-Accueil représentée par sa Présidente, Madame Émilie PAULIN, agissant es qualité et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du ..... Étant précisé que le siège légal de l'association est situé 14, boulevard du Hodeau 53200 Château-Gontier Bazouges.

**D'AUTRE PART,**

Les parties ci-dessus seront respectivement dénommées ci-après, pour la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, sous le vocable "la Collectivité", et pour l'association dénommée « La Cigogne », sous le vocable "l'organisme d'accueil".

## **IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet des présentes**

L'objet de la présente convention est de définir les conditions de remboursement de charges de personnel entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au profit de l'association type loi 1901 dénommée « La Cigogne ».

### **Article 2<sup>ème</sup> : Cadre juridique de la mise à disposition du personnel**

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier met à disposition un agent de la fonction publique territoriale pour assurer auprès de l'association « La Cigogne » les missions énoncées à l'article 3.

### **Article 3<sup>ème</sup> : Identité, qualité, et fonctions de l'agent mis à disposition**

La présente convention concerne l'agent suivant :

Madame Adeline VANNIER, née le 17/10/1980 à LILLE ( 59)

- Éducatrice de Jeunes Enfants
- Temps complet

L'intéressée est notamment chargée d'assurer les fonctions de Directrice :

- ❖ accueil des familles, écoute, aide à la séparation, conseil
- ❖ encadrement des enfants, activités d'éveil, réponse aux besoins physiologiques
- ❖ contacts avec la PMI
- ❖ travail en lien avec l'association quant à la prise de décision, l'élaboration de projets, la transmission des besoins des familles
- ❖ animation et encadrement du personnel de l'association
- ❖ formation des stagiaires

### **Article 4<sup>ème</sup> : Prérogatives de l'organisme d'accueil par rapport au fonctionnaire mis à disposition**

L'organisme d'accueil est chargé de fixer les conditions de travail du fonctionnaire mis à disposition et de prendre les décisions concernant les congés annuels.

Il appartient à la Collectivité, en accord avec l'organisme d'accueil, d'autoriser les congés de formation professionnelle ou syndicale, l'exercice de fonctions à temps partiel, et de prononcer les décisions relatives à la situation administrative de l'intéressé, (disponibilité...).

Sur la base d'un rapport établi par l'organisme d'accueil, la Collectivité, et notamment la responsable de la Crèche, procède à l'évaluation de l'agent concerné. Si nécessaire, la Collectivité prononce les sanctions disciplinaires prévues par le statut applicable aux fonctionnaires territoriaux.

L'organisme d'accueil informe immédiatement la collectivité des congés maladie de l'agent mis à disposition, ainsi que des accidents de travail.

La collectivité s'engage à remplacer le fonctionnaire mis à disposition en cas d'absences ou d'exercice de ses fonctions à temps partiel, afin de permettre la continuité du service.

### **Article 5<sup>ème</sup> : Rémunération de l'agent mis à disposition et remboursement par l'organisme d'accueil**

L'agent visé à l'article 3<sup>ème</sup> est rémunéré par la Collectivité, et cette rémunération suivra l'évolution de sa carrière, ainsi que l'augmentation du point d'indice du barème des traitements applicable à la fonction publique territoriale. De même, il perçoit le régime indemnitaire prévu par la Collectivité.

Les frais de formation et frais de déplacements en résultant sont pris en charge par la Collectivité au vu d'un état de frais de déplacements et d'un ordre de mission signé par la Collectivité.

L'organisme d'accueil rembourse à la Collectivité, trimestriellement, la rémunération de l'agent mis à sa disposition au titre de la présente convention ainsi que la rémunération de la personne qui assure les remplacements prévus au dernier alinéa de l'article 4 de la présente convention.

Ce remboursement s'effectue sur la base d'un état trimestriel, dressé par la Collectivité, et comprenant l'intégralité des traitements bruts, des charges patronales de toutes natures de l'agent concerné et de son remplaçant éventuel et des éventuels frais de déplacement.

L'agent mis à disposition ou son remplaçant ne peut percevoir aucun complément de rémunération de la part de l'organisme d'accueil, en dehors du remboursement des frais occasionnés par l'exercice de ses fonctions.

### **Article 6<sup>ème</sup> : Entrée en vigueur et durée de la présente convention**

La présente convention entre en vigueur à compter du 15 octobre 2016 pour une période de 3 ans.

### **Article 7<sup>ème</sup> : Renouvellement de la convention**

La présente convention est renouvelable sur décision expresse de l'organe délibérant de la collectivité, et du Conseil d'Administration de l'organisme d'accueil. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

### **Article 8<sup>ème</sup> : Résiliation de la convention du fait des parties aux présentes**

La présente convention peut être résiliée avant son terme normal, tel qu'il est fixé par l'article 7<sup>ème</sup>, dans les conditions suivantes :

- Sur décision de l'organe délibérant de la Collectivité, notifiée à l'organisme d'accueil,
- Sur décision du Conseil d'Administration de l'organisme d'accueil, notifiée à la collectivité.

La résiliation prend alors effet à compter du dernier jour du mois qui suit sa notification.

Convention établie sur 4 pages, sans rature ni surcharge, en 6 exemplaires originaux dont :

- Un adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Château-Gontier,
- Un remis à chacune des parties,
- Un notifié au fonctionnaire concerné avec l'arrêté de mise à disposition,
- Un adressé au Trésorier de la Collectivité,
- Un collationné au dossier individuel du fonctionnaire mis à disposition.

**FAIT A CHATEAU-GONTIER LE**

La Présidente de l'Association,

Le Président de la Communauté de Communes,

Émilie PAULIN

Philippe HENRY

# Décisions modificatives budgétaires 2016

Séance du 15 novembre 2016

BUDGET PRINCIPAL			
	<u>DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 9</u>	Dépenses	Recettes
	<u>Ouverture de crédits MO pour construction extension VandB</u>		
93-2132-273	Bâtiment logistique	100 000,00 €	
92-2111-233	Réserve foncière	- 100 000,00 €	
	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	
	<u>DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 10</u>		
	<u>Ouverture de crédits camping Parc et Daon restauration salle de bains</u>		
951-2135-209	Camping du Parc	20 000,00 €	
955-2135-234	Camping de Daon	20 000,00 €	
01-020	Dépenses imprévues	-40 000,00 €	
	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	
	<u>DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 11</u>		
	<u>Ouverture de crédits pour financement étude transfert de compétence Eau potable</u>		
020-2031-220	Prise de compétence Eau Potable	220 000,00 €	
01-10222	FCTVA		35 000,00 €
020-1314-220	Participation Craon		65 000,00 €
020-1313-220	Subvention CD53		55 000,00 €
01-020	Dépenses imprévues	-65 000,00 €	
	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>	<b>155 000,00 €</b>	<b>155 000,00 €</b>

